

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 5 avril 2016, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard  
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Sylvain Michon  
Rosaire Phaneuf  
Pierre-Luc Leblanc, (19h02)  
Martin Bazinet

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 53-04-16**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Martin Bazinet

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

**37.1** Station d'épuration des eaux usées – Vidange – Mandat pour la préparation du devis

**37.2** Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine – Modification de l'entente

**37.3** Modification de la résolution numéro 238-10-15 – CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation des Entreprises Luc Beauregard inc. du lot 3 407 365, 614 rang Salvail Nord

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2015
4. Consultation publique concernant l'adoption du second projet de règlement numéro 195-16 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de réviser plusieurs dispositions et de corriger ou préciser certains éléments de l'ensemble du règlement
5. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016
6. Acceptation des comptes
7. Période de questions
8. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9. Loisirs – Information des représentants du CCL
10. Colloque du Carrefour action municipale et famille – Inscription de Mélanie Simard, conseillère
11. Association des directeurs municipaux du Québec – Formation – Inscription de la secrétaire-trésorière adjointe
12. Assainissement – Ajustement de la réserve affectée à la vidange des étangs pour l'année 2015
13. Projet domiciliaire de la Fabrique – Mandat à Therrien couture avocats s.e.n.c.r.l.
14. Société préventive de la cruauté envers les animaux – Mandat
15. Québec-Transplant – Sûreté du Québec – Semaine Nationale des dons d'organes et de tissus – 17 au 24 avril 2016 – Proclamation
16. Poste de pompage Principale – Réparation d'un relais mécanique
17. Station d'épuration des eaux usées – Étude des options pour l'augmentation de la capacité

18. Avis de motion – Projet de règlement numéro 197-16 relatif à la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau Rivière Amyot, Branches 21-22-23-29-50 et 51
19. Adoption du second projet de règlement numéro 195-16 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de réviser plusieurs dispositions et de corriger ou préciser certains éléments de l'ensemble du règlement
20. CPTAQ – Demande d'autorisation de la Municipalité de La Présentation pour une partie du lot 3 408 338
21. CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation de Ferme Manuel et Michaël Blanchette inc. – Parties des lots 4 088 373 et 4 088 374
22. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – Formation – Inscription de l'inspectrice en bâtiment
23. Voirie – Embauchage d'un employé de voirie
24. Voirie – Approbation des modifications au contrat de travail de l'inspecteur municipal et autorisation de signature
25. Voirie – Balayage mécanique des rues et des trottoirs – Mandat
26. Voirie – Nivelage du rang Salvail Nord – Mandat
27. Voirie – Location du rouleau pour le rang Salvail Nord
28. Voirie – Épandage d'abat-poussière au rang Salvail Nord – Mandat
29. Voirie – Rapiéçage d'asphalte – Proposition d'appel d'offres groupé
30. Voirie – Remplacement d'un puisard face au 685 rang Bas des Étangs – Mandat
31. Voirie – Remplacement d'un ponceau près du 1007 rang Salvail Nord – Mandat
32. Loisirs – Location de toilettes chimiques durant la période estivale sur le terrain des loisirs
33. Loisirs – Embauchage de personnes responsables pour le circuit d'entraînement le long de la piste cyclable
34. Loisirs – Embauchage de la coordonnatrice, des animateurs, aide-animateurs et accompagnateurs pour le camp de jour été 2016
35. Loisirs – Loisir et Sport Montérégie – Formation – Inscription de la Coordonnatrice des loisirs
36. Loisirs – Élagage des arbres au terrain des loisirs – Mandat
37. Divers
  - 37.1 Station d'épuration des eaux usées – Vidange – Mandat pour la préparation du devis
  - 37.2 Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine – Modification de l'entente
  - 37.3 Modification de la résolution numéro 238-10-15 – CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation des Entreprises Luc Beauregard inc. du lot 3 407 365, 614 rang Salvail Nord
38. Dépôt de la correspondance
39. Période de questions
40. Levée de l'assemblée

### **3- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2015**

Considérant qu'un avis public a été donné le 18 mars 2016 concernant le dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal*;

Considérant que Monsieur André Brodeur, C.P.A., de la firme Brodeur, Denoncourt, Girouard, C.P.A., fait la présentation et les commentaires relatifs aux données du rapport financier;

Il est proposé par Sylvain Michon  
 Appuyé par Martin Bazinet  
 Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport financier déposé pour l'année terminée le 31 décembre 2015, tel que présenté, indiquant des revenus de 3 129 223\$, des dépenses au montant de 3 206 753\$, des affectations et conciliations fiscales au montant de 77 530\$, laissant des revenus égale au dépenses après une appropriation du surplus de 680 138,03\$, portant ainsi les surplus accumulés affectés et non affectés à 444 471\$, avant le transfert de la somme à calculer pour le secteur « égouts » à transférer au surplus affecté à la vidange des étangs aérés, totalisant une répartition des fonds comme suit :

Surplus accumulé non affecté :	264 294\$
Surplus affecté à la vidange des boues :	160 406\$
Surplus affecté aux allocations de départ :	<u>19 771\$</u>

**TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2015 : 444 471\$**

D'autoriser la transmission dudit rapport financier au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

**4- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 195-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE RÉVISER PLUSIEURS DISPOSITIONS ET DE CORRIGER OU PRÉCISER CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ENSEMBLE DU RÈGLEMENT**

Conformément à l'avis public du 18 mars 2016, les informations sont présentées par la directrice générale relativement aux projets de règlements mentionnés.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires relativement aux particularités de ce dossier. Aucune question n'est formulée.

**5- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2016  
RÉSOLUTION NUMÉRO 54-04-16**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016, tel que rédigé.

**6- ACCEPTATION DES COMPTES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 55-04-16**

**PAIEMENTS ANTICIPÉS**

L1600023	D	Télébec Ltée	292,98	\$	Téléph Bureau et Internet Pavillon
L1600024	I	Hydro-Québec	6 995,67	\$	Électricité - Emplacements divers
L1600025	I	Télécommunications Xittel inc.	80,43	\$	Internet - Bassin d'eau potable
L1600026	I	Ministre du Revenu du Québec	6 620,82	\$	DAS et contributions - Février 2016
L1600027	I	Agence Douanes et Revenu - Canada	2 361,62	\$	DAS et contributions - Février 2016
L1600028	I	CARRA - Retraite Québec	919,30	\$	Régime Retraite Élus - Cotis Fév
L1600029	I	Desjardins Sécurité Financière	2 679,10	\$	Assurance collective - Mars 2016
L1600030	I	Desjardins Sécurité Financière	1 010,13	\$	REER Employés - Cotisations Fév
L1600031	D	Télébec Ltée	75,83	\$	Internet - Pavillon des Loisirs
L1600032	I	Hydro-Québec	1 179,63	\$	Éclair public et terrains des Loisirs
L1600033	I	Société Ass. Automobile du Québec	1 607,97	\$	Immatriculation des véhicules mun
L1600034	D	Services de Cartes Desjardins	331,78	\$	Timbr-Fête Printemps-CDJ-Acc Hotel Cong
L1600035	D	Telus	63,70	\$	Cellulaire Voirie - 22/02 au 21/03
C1600105	D	Laferté Letendre inc.	44,83	\$	Mat - Rép. porte douche Pavillon
C1600106	I	Fonds d'information sur le territoire	20,00	\$	Avis de mutation - Février 2016
C1600107	D	Entreprises B.J.B. inc.	202,34	\$	Réparation de luminaires de rue
C1600108	I	R. Bazinet et Fils Ltée	405,12	\$	Carburant véhicules municipaux
C1600109	D	Emco Corporation	77,48	\$	Mat - Inst compteur d'eau- Garage
C1600110	I	Coopérative Régionale d'Électricité	60,00	\$	Électricité-Éclairage public 5e rang
C1600111	R	Compass Minerals Canada	5 677,26	\$	Sel à déglacer
C1600112	D	Postes Canada	389,22	\$	Publipostages - Journal et Progr.
C1600113	I	Laurent Cartier et Dominique Larose	831,12	\$	Remb - Err compteur d'eau - 3 ans
C1600114	D	Agences Sylvie Racine	34,50	\$	Vestes pour travailleurs
C1600115	D	Emballages Maska inc.	57,49	\$	Produits sanitaires - Pavillon
C1600116	D	IT Cloud Solutions	551,19	\$	Sauv données-03/2016 à 03/2017
C1600117	R	Construction Yves Gariépy enr.	23,00	\$	Réparation - Porte douche-Pavillon

C1600118	R	Association Directeurs municipaux	578,32	\$	Inscr Josiane Marchand - Congrès
C1600119	I	Groupe Environex	754,83	\$	Analyses - Eaux usées et potable
C1600120	I	Comm Santé et Sécurité Travail	224,46	\$	Ajust cotisations 2015 & Frais 2016
C1600121	R	Ministre des Finances	60,75	\$	Droits - Permis diffusion film - Août
C1600122	R	COMBEQ	632,36	\$	Inscr Sabrina Bayard - Congrès
C1600123	R	Excavation Luc Beauregard inc.	362,31	\$	Abrasifs et transport
C1600124	D	Automatisation Toro inc.	589,91	\$	Rép et batteries - Stat pompage
C1600125	R	Société Canadienne du Cancer	1 000,00	\$	Don - Mois de la Jonquille
C1600126	I	Réseau Internet Maskoutain	183,96	\$	Téléphonie IP - Bureau -Mars 2016
C1600127	D	Fédération Québécoise Municipalités	10,85	\$	Frais de transport par Dicom
C1600128	R	Impressions KLM	1 235,98	\$	Journal municipal - Mars 2016
C1600129	R	Me Martin Lavoie en fidéicommiss	250 000,00	\$	Terrain rue Mathieu - 3e vers de 4
C1600130	D	Hetek Solutions inc.	137,97	\$	Certification - Détecteur de gaz
C1600131	D	Entreprises B.J.B. inc.	448,13	\$	12 lumières - Corniches du Bureau
C1600132	D	Rona inc.	155,26	\$	Murs et clôture Pav-Couteau & étui
C1600133	D	Petite Caisse	328,30	\$	Frais poste-Eau-Lait-Horloge-Surv
C1600134	D	Bauval Techni-Mix	125,49	\$	Asphalte froid en vrac
C1600135	D	Rubanco	82,86	\$	Fournitures de bureau diverses

**289 504,25 \$**

#### **SALAIRES VERSÉS EN MARS 2016**

**25 112,61 \$**

**D:** Dépenses faites par délégation

**I :** Dépenses incompressibles

**R:** Dépenses autorisées par résolution

#### **COMPTES À PAYER**

Acklands Grainger	471,19	\$	Certification annuelle - Ligne de vie
Aquatech, société de gestion de l'eau	173,22	\$	Indexation 2016-Janv – Fév - Mars
Aquatech, société de gestion de l'eau	344,37	\$	Assistance –Rép pompes et flottes
Automatisation Toro inc.	409,31	\$	Trav élect - Poste pomp Principal
Blanchette, Céline	770,00	\$	Form - Cours de Gardiens avertis
Cournoyer, Stéphane	2 900,00	\$	Ent de la patinoire - 3e vers de 3
Entreprise Arguy inc.	18 970,56	\$	Déneigement des routes-5e vers/6
Mécanique G.R. inc.	4 014,01	\$	Rép pomp-Stat pompage Meubles
MRC des Maskoutains	2 990,00	\$	Hon prof Ing - Prolong rés. égouts
MRC des Maskoutains	777,72	\$	Frais - M à j du Rôle d'évaluation
Régie de l'AIBR	14 815,64	\$	Eau dist - Du 29/01/16 au 26/02/16
Régie de l'AIBR	16 746,24	\$	Eau dist - Du 26/02/16 au 29/03/16
Régie interm Acton et Maskoutains	7 730,33	\$	Résidus domestiques - Mars 2016
Régie interm Acton et Maskoutains	3 136,51	\$	Matières recyclables - Mars 2016
Régie interm Acton et Maskoutains	1 039,19	\$	Matières organiques - Mars 2016
Régie interm Acton et Maskoutains	2 782,84	\$	Contribution 2016 - Écocentres
Servalve	556,47	\$	Vérif vanne 4"-Bass d'eau potable
Servalve	960,03	\$	Rép vanne 4"-Bassin d'eau potable

#### **Total des comptes à payer**

**79 587,63 \$**

#### **MONTANTS ENCAISSÉS EN MARS 2016**

Taxes et droits de mutations	60 949,21	\$
Permis émis	630,00	\$
Subvention - Déneigement	9 230,95	\$
Inscriptions Semaine de Relâche et Gardiens avertis	156,00	\$
Soccer - Inscriptions	60,00	\$
Location du Pavillon	300,00	\$
Remb. TPS - TVQ Régie	803,14	\$

Publicité au Journal municipal	135,00 \$
Vente d'eau - Ville - Travaux de réfection 2015	7 088,64 \$
Divers : Bac brun - Lumières vendues - Remb de Véolia	950,02 \$
<b>TOTAL</b>	<b><u>80 302,96 \$</u></b>

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en mars 2016 pour un montant total de 289 504,25\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en mars 2016, au montant total de 25 112,61\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour avril 2016, au montant total de 79 587,63\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de mars 2016, au montant de 80 302,96\$.

#### **7- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

#### **8- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Monsieur le conseiller Sylvain Michon, délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de mars 2016. Il a été notamment question du déménagement des bureaux administratifs et de la résolution que la Municipalité doit adopter dû à ses changements.

M. Michon a remis le bilan des activités et le sommaire des opérations des écocentres pour l'année 2015.

#### **9- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL**

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

La fête familiale du printemps aura lieu le 10 avril prochain. Nous vous attendons en grand nombre.

#### **10- COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – INSCRIPTION DE MÉLANIE SIMARD, CONSEILLÈRE RÉSOLUTION 56-04-16**

Considérant que le Carrefour action municipale et famille tiendra son 28<sup>e</sup> colloque à Granby, du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2016, et qu'une conseillère est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Sylvain Michon  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Mélanie Simard au 28<sup>e</sup> colloque du Carrefour action municipale et famille qui se tiendra à Granby du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2016 inclusivement.

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 485\$ incluant les taxes.

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon la réglementation en vigueur à cet effet.

**11- ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – FORMATION – INSCRIPTION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 57-04-16**

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) organise une session de formation pour le printemps 2016;

Considérant qu'il est souhaitable que la secrétaire-trésorière adjointe y participe;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Madame Lucie Chevrier à la formation *Gestion financière municipale*, le 12 avril prochain à St-Hyacinthe et de défrayer les frais d'inscription pour cette journée de formation qui sont de 295\$, taxes en sus;

De rembourser à Madame Lucie Chevrier les frais inhérents à ses déplacements sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser le paiement de la facture à l'Association des directeurs municipaux du Québec.

**12- ASSAINISSEMENT – AJUSTEMENT DE LA RÉSERVE AFFECTÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS POUR L'ANNÉE 2015  
RÉSOLUTION NUMÉRO 58-04-16**

Considérant que les revenus et dépenses relatifs à l'assainissement des eaux usées doivent être comptabilisés séparément et assignés aux propriétaires desservis par le réseau d'égout sanitaire;

Considérant qu'à chaque année, le calcul est fait pour statuer s'il y a eu déficit ou surplus pour les activités liées à l'assainissement des eaux usées;

Considérant la résolution numéro 93-11, adoptée le 3 mai 2011 relativement à la création d'un surplus affecté à la vidange des étangs permettant de gérer les surplus ou déficits du secteur de l'assainissement;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport pour l'ajustement de la réserve pour la vidange des étangs aérés pour l'année 2015, présentant un surplus d'opération au montant de 14 411,71\$.

D'autoriser le transfert de la somme de 14 411,71\$ du surplus accumulé non affecté au surplus affecté à la vidange des étangs aérés, pourtant ainsi le solde du surplus accumulé non affecté à 249 882\$ et le solde de la réserve pour la vidange des étangs aérés à 174 817,71\$ pour l'année 2015.

**13- PROJET DOMICILIAIRE DE LA FABRIQUE – MANDAT À THERRIEN COUTURE AVOCATS S.E.N.C.R.L.  
RÉSOLUTION NUMÉRO 59-04-16**

Considérant que la Municipalité de La Présentation a été approchée par des représentants de la Fabrique de La Présentation pour un futur projet de développement résidentiel sur une partie du lot 3 407 742 (terrain du cimetière);

Considérant que la Municipalité est intéressée par le projet, mais souhaite avoir un avis légal de nos avocats Therrien Couture avocats S.E.N.C.R.L.;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale Josiane Marchand à contacter Therrien Couture avocats pour discuter du projet de développement résidentiel de la Fabrique La Présentation et d'obtenir un avis légal;

D'autoriser le paiement de la facture à Therrien Couture avocats S.E.N.C.R.L.;

Que toutes les factures d'honoraires reçues de Therrien Couture avocats S.E.N.C.R.L. concernant ce dossier soit refacturées à la Fabrique La Présentation.

**14- SOCIÉTÉ PRÉVENTIVE DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX – MANDAT  
RÉSOLUTION NUMÉRO 60-04-16**

Considérant que l'entente que nous avons avec la Société préventive de la cruauté envers les animaux de Drummondville prend fin le 30 avril 2016;

Considérant l'offre de services de la Société préventive de la cruauté envers les animaux de Drummondville d'une durée de 5 ans soit du 1<sup>er</sup> mai 2016 jusqu'au 30 avril 2021;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De renouveler le mandat pour le contrôle et la protection des animaux avec la Société préventive de la cruauté envers les animaux de Drummondville pour une durée de 5 ans, selon les conditions contenues dans son offre de services, avec un tarif de licence pour chien de 20\$ pour les citoyens et un montant de 5 912,60\$ facturé annuellement à la Municipalité.

D'autoriser le paiement de la facture annuelle de 2016 selon les termes inscrits à l'entente.

**15- QUÉBEC-TRANSPLANT – SÛRETÉ DU QUÉBEC – SEMAINE NATIONALE DES DONNS  
D'ORGANES ET DE TISSUS – 17 AU 24 AVRIL 2016 – PROCLAMATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 61-04-16**

Considérant l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 17 au 24 avril 2016;

Considérant la résolution numéro 16-03-85 de la MRC des Maskoutains invitant les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à adopter une résolution à cet effet;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la semaine du 17 au 24 avril 2016 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la Municipalité de La Présentation.

**16- POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL – RÉPARATION D'UN RELAIS MÉCANIQUE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 62-04-16**

Considérant qu'au poste de pompage Principal, un relais mécanique est défectueux;

Considérant les recommandations faites par la compagnie Aquatech;

Considérant la soumission numéro 2016000240 reçue le 18 mars dernier de la compagnie Automatisation Toro;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la compagnie Automatisation Toro à faire la réparation du relais mécanique défectueux au poste de pompage Principal au coût de 723,64\$, taxes incluses;

D'autoriser le paiement lorsque les travaux seront terminés.

**17- STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – ÉTUDE DES OPTIONS POUR L'AUGMENTATION  
DE LA CAPACITÉ  
RÉSOLUTION NUMÉRO 63-04-16**

Considérant que présentement, la station d'épuration des eaux usées est à sa pleine capacité;

Considérant qu'avec les projets de la Municipalité, on doit s'attendre à avoir plus de 100 nouveaux branchements sur le réseau d'ici 2 ans;

Considérant que la Municipalité a fait en juin 2015 une demande d'objectifs environnementaux de rejet de la station d'épuration des eaux usées auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique (MDDELCC);

Considérant que le MDDELCC nous a transmis leurs recommandations ainsi que les nouvelles normes à mettre à jour;

Considérant que la Municipalité de La Présentation doit prévoir un agrandissement à la station d'épuration des eaux usées;

Considérant les deux propositions de services reçues pour l'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées ainsi que la conformité des nouvelles normes;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la proposition de Services professionnels, de la compagnie Asisto inc., datée du 24 mars 2016, pour l'étude des alternatives d'augmentation des capacités de traitement des étangs aérés en plus de pouvoir répondre aux nouvelles exigences du MDDELCC. Cette proposition est faite en 2 volets; le premier pour l'évaluation d'au minimum de deux technologies de traitement permettant l'ajout d'unités aux étangs aérés pour un montant forfaitaire de 8 900\$, plus les taxes et le deuxième concerne le surdosage de coagulant aux étangs pour nous permettre de rencontrer les nouvelles normes du MDDELCC pour un montant forfaitaire de 10 750\$, plus les taxes, avec des frais supplémentaires de Laboratoire pour des analyses d'eau en sus;

D'autoriser le paiement des factures lorsque les travaux seront exécutés.

#### **18- RÉPARTITION DES COÛTS D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU – APPROBATION DES TABLEAUX DE RÉPARTITION POUR LA RIVIÈRE AMYOT, BRANCHES 21-22-23-29-50 ET 51 RÉSOLUTION NUMÉRO 64-04-16**

Considérant que les dispositions du règlement numéro 13-171, adopté le 3 décembre 2013, permettent de procéder à la facturation des coûts établis par la MRC des Maskoutains pour l'entretien des cours d'eau;

Considérant que la réception définitive des travaux a été faite pour la Rivière Amyot, Branche 21-22-23-29-50 et 51 et que tous les frais ont été payés pour ces cours d'eau;

Considérant les tableaux de répartition déposés pour ces cours d'eau pour approbation par le Conseil;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les tableaux de répartition des coûts établis pour l'entretien des cours d'eau mentionnés précédemment;

D'autoriser la taxation établie pour chacun des propriétaires des lots mentionnés aux tableaux de répartition et faisant partie des bassins versants de chacun de ces cours d'eau.

#### **19- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 195-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE RÉVISER PLUSIEURS DISPOSITIONS ET DE CORRIGER OU PRÉCISER CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ENSEMBLE DU RÈGLEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 65-04-16**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que l'article 1.11, intitulé *Annexes*, n'a pas été modifié lors de l'adoption du règlement 08-101 et qu'on doit y ajouter, «Annexe E»;

Attendu qu'il apparaît nécessaire de modifier les définitions des termes «certificat de localisation», «Plan de localisation (ou d'implantation)» et «Cantine» tel qu'édictées à l'article 2.5, intitulé *Définitions*;

Attendu que certaines mises au point doivent être apportées à l'article 3.7, intitulé *Permis de construction ou d'agrandissement*, notamment concernant les renseignements requis;



Attendu que le Conseil souhaite corriger le chapitre 4, intitulé *Dispositions relatives aux droits acquis*, afin de préciser les conditions de reconstruction d'un bâtiment dérogatoire;

Attendu que l'article 12.2, intitulé *Les usages permis*, n'a pas été modifié lors de l'adoption du règlement 187-15 et que certains détails y sont manquants;

Attendu que le Conseil souhaite abroger certaines conditions de l'article 15.3, intitulé *Cantine*;

Attendu que plusieurs précisions doivent être apportées à l'article 16.9, intitulé *Piscine*, afin de concorder avec le *Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles*;

Attendu qu'aucune distinction n'est faite concernant la somme des marges de recul latérale pour un bâtiment résidentiel ou tout autre type de bâtiment dans les zones de préfixe A;

Attendu que dans le Tableau B de l'annexe C intitulé *Grilles de spécifications*, aucune indication n'est inscrite sous les zones CH-202 et CH 203 pour la section concernant l'affichage et qu'on doit y préciser certains éléments;

Attendu qu'il existe, sur le plan de zonage de la Municipalité, deux zones CH-102 et que la situation doit être corrigée;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 5 avril 2016, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Attendu que l'article 9 du premier projet du présent règlement a été modifié afin de rectifier la définition des termes «piscine», «piscine creusée» et «piscine hors-terre»;

Il est proposé par Martin Bazinet  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 195-16 intitulé «*Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de réviser plusieurs dispositions et de corriger où préciser certains éléments de l'ensemble du règlement*», avec les corrections apportées;

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

## **20- CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION POUR UNE PARTIE DU LOT 3 408 338 RÉSOLUTION NUMÉRO 66-04-16**

Considérant que la Municipalité de La Présentation doit déposer une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation autre qu'agricole d'une partie du lot 3 408 338;

Considérant que le lot 3 408 338 appartient aux Entreprises immobilières La Présentation (Monsieur Denis Gauthier);

Considérant que la Municipalité doit prolonger le chemin public (rue Charles-A.-Gauthier) sur une longueur approximative de 65 mètres (superficie projetée d'environ 1250 mètres carrés);

Considérant que le propriétaire du lot 3 408 338 a déposé une demande auprès de la Municipalité pour modifier le tracé de la piste cyclable existante;

Considérant que le nouveau tracé proposé par le propriétaire de lot 3 408 338 longe le périmètre urbain de la Municipalité La Présentation, dont environ 450 mètres carrés se situent en zone agricole;

Considérant que l'article 61.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* stipule qu'une demande d'autorisation concernant la construction d'un chemin public, sur un lot contigu au périmètre urbain, n'est pas assimilée à une demande d'exclusion;

Considérant la lettre de Monsieur Jean-Robert Choquette, Chef de la Division prévention du Service incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe (desservant le territoire de La Présentation);

Considérant que le projet n'affectera pas négativement les usages agricoles avoisinants;

Considérant qu'il n'y a pas d'autre d'espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole aux fins visées par la demande;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyée par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De présenter une demande à la CPTAQ visant l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une superficie d'environ 1 700 mètres carrés du lot 3 408 338 soit :

- de 450 mètres carrés pour déplacer le tracé de la piste cyclable;
- de 1 250 mètres carrés pour le prolongement de la rue Charles-A.-Gauthier.

D'autoriser Madame Josiane Marchand, Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la demande d'autorisation au nom de la Municipalité La Présentation;

D'autoriser le paiement des frais exigibles lors de la production d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ d'un montant de 287\$.

**21- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE FERME MANUEL ET MICHAËL BLANCHETTE INC. – PARTIES DES LOTS 4 088 373 ET 4 088 374  
RÉSOLUTION NUMÉRO 67-04-16**

Considérant que le but de la demande d'autorisation déposée par Ferme Manuel et Michaël Blanchette est de modifier l'aire de droits acquise du 1004, Grand Rang (lot 4 088 373);

Considérant que la résidence sise au 1004, Grand Rang (lot 4 088 373), construite en 1890, appartient à la Ferme Bousquet et Blanchette inc. avec une superficie totale de 4 562,6 mètres carrés ;

Considérant que dans cette aire de droits acquis de 4 562,6 mètres carrés attachés au 1004, Grand Rang (lot 4 088 373) on retrouve également un bâtiment agricole de 448,04 mètres carrés et une remise agricole de 31,55 mètres carrés;

Considérant que la résidence sise au 1000, Grand Rang (lot 4 088 374), construite en 2008 en vertu de l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, appartient à la Ferme Manuel et Michael Blanchette inc.;

Considérant que le demandeur souhaite qu'une superficie de 3 062,6 mètres carrés (incluant les 2 bâtiments agricoles) prise à même l'aire de droits acquis de 4 562,6 mètres carrés du 1004, Grand Rang (lot 4 088 373) soit remise en zone agricole;

Considérant que le demandeur souhaite échanger cette superficie de 3 062,6 mètres carrés, prise à même la superficie du droit acquis, afin de soustraire (lotir et aliéner) la résidence sise au 1000, Grand Rang (lot 4 088 374) de la zone agricole;

Considérant que le projet n'affectera pas négativement les usages agricoles avoisinants;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation faite à la CPTAQ par la Ferme Manuel et Michaël Blanchette inc. visant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une superficie de 3 062,6 mètres carrés du lot 4 088 374.

**22- CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC – FORMATION – INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT  
RÉSOLUTION NUMÉRO 68-04-16**

Considérant que la Corporation des officiers municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) organise une formation à l'automne 2016;

Considérant qu'il est souhaitable que l'inspectrice en bâtiment participe à cette formation;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Madame Sabrina Bayard à la formation *Solutions règlementaire pour le contrôle des projets : Opportunités de la LAU*, le 1<sup>er</sup> décembre 2016 à Drummondville et de défrayer les frais d'inscription pour cette journée de formation qui sont de 275\$, taxes en sus;

De rembourser à Madame Sabrina Bayard les frais inhérents à ses déplacements sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser le paiement de la facture à la Corporation des officiers municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec.

**23- VOIRIE – EMBAUCHAGE D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 69-04-16**

Considérant la résolution n° 21-02-16, adoptée lors de la session régulière du 2 février 2016, mandatant les membres du *Comité administration et personnel*, Monsieur Rosaire Phaneuf, Monsieur Pierre-Luc Leblanc et Monsieur Claude Roger, maire, ainsi que Madame Josiane Marchand, directrice générale, à procéder à l'embauche d'un deuxième employé à la voirie;

Considérant les entrevues réalisées les 11 et 14 mars derniers par les membres du comité de sélection;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Monsieur Alain Gamache, au poste d'employé de voirie de la Municipalité de La Présentation, suite aux recommandations des membres du comité de sélection;

D'approuver le document remis aux membres du conseil concernant les conditions salariales;

Que l'entrée en fonction de M. Gamache se fasse le 6 avril prochain.

**24- VOIRIE – APPROBATION DES MODIFICATIONS AU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET AUTORISATION DE SIGNATURE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 70-04-16**

Considérant l'embauche d'un nouvel employé de voirie;

Considérant qu'il est pertinent d'y apporter certaines précisions et modifications au contrat de travail de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les dispositions du nouveau contrat de travail signé par l'inspecteur municipal et en vigueur depuis le 6 avril 2016;

D'autoriser le Maire et la directrice générale à signer ledit contrat, pour et au nom de la Municipalité.

**25- VOIRIE – BALAYAGE MÉCANIQUE DES RUES ET DES TROTTOIRS – MANDAT  
RÉSOLUTION NUMÉRO 71-04-16**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au balayage mécanique des rues et des trottoirs au printemps de chaque année pour éliminer les résidus et la pierre accumulés au sol durant l'hiver;

Considérant l'offre de services de Les entreprises Mirroy inc. pour effectuer le balayage des rues;

Considérant l'offre de services verbale de Monsieur Aurèle Lussier pour effectuer le balayage des trottoirs;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Sylvain Michon  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Les Entreprises Mirroy inc. pour procéder au balayage mécanique des rues, avec un balai aspirateur de type « pure vacuum », au tarif de 100 \$ de l'heure plus les taxes, tel que mentionné dans la soumission de l'entrepreneur;

De mandater également Aurèle Lussier pour le balayage des trottoirs ainsi que la piste cyclable, avec un balai aspirateur, pour un montant forfaitaire de 400\$, plus les taxes;

Que les travaux soient sous la supervision de l'inspecteur municipal;

D'autoriser le paiement des factures lorsque les travaux seront exécutés.

**26- VOIRIE – NIVELAGE DU RANG SALVAIL NORD – MANDAT  
RÉSOLUTION NUMÉRO 72-04-16**

Considérant qu'un service de nivelage est requis comme chaque année;

Considérant la soumission reçue pour le nivelage du rang Salvail Nord de les Entreprises Réjean Desgranges;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Les Entreprises Réjean Desgranges inc. pour faire des travaux de nivelage du rang Salvail Nord, au prix de 142\$ de l'heure, plus les taxes.

D'autoriser le paiement de la facture relative à ces travaux, après recommandation de l'inspecteur municipal.

**27- VOIRIE – LOCATION DU ROULEAU POUR LE RANG SALVAIL NORD  
RÉSOLUTION NUMÉRO 73-04-16**

Considérant que cette année, la Municipalité a décidé de louer un rouleau pour compacter le chemin;

Considérant la soumission reçue pour la location du rouleau de la compagnie Lou-tec;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De louer un rouleau compacteur à la compagnie Lou-tec, pour un montant forfaitaire de 450\$, plus les taxes.

D'autoriser l'inspecteur municipal à effectuer les travaux.

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

**28- VOIRIE – ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE AU RANG SALVAIL NORD – MANDAT  
RÉSOLUTION NUMÉRO 74-04-16**

Considérant que l'inspecteur municipal a demandé des soumissions à trois entrepreneurs pour l'achat de chlorure de calcium liquide afin d'en faire l'épandage aux rangs Salvail Nord et Haut-Salvail :

Considérant les 3 soumissions reçues pour du calcium liquide 35%, comprenant transport et épandage :

– Somavrac C.C. Inc.:	0.3410\$/litre,
– Calclo Inc.:	0.3388\$/litre;
– Les Entreprises Bourget inc.,:	0,359\$/litre;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc  
Appuyée par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Calclo Inc., pour faire l'épandage de 12 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% au rang Salvail Nord et à l'extrémité du rang Haut-Salvail pour une somme de 4 065,60\$, plus les taxes, incluant la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement, des produits et accessoires nécessaires à cet épandage qui se fera sous la supervision de l'inspecteur municipal;

D'autoriser l'inspecteur municipal à signer tous documents pour donner suite aux présentes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux auront été réalisés à la satisfaction de l'inspecteur municipal.

**29- VOIRIE – RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – PROPOSITION D'APPEL D'OFFRES GROUPÉ  
RÉSOLUTION NUMÉRO 75-04-16**

Considérant le coût élevé de l'entretien routier;

Considérant la proposition de la Municipalité de Saint-Jude et de Saint-Bernard de Michaudville pour faire un appel d'offres groupé concernant les travaux de rapiéçage d'asphalte;

Considérant qu'il peut être avantageux pour la Municipalité de La Présentation de faire un appel d'offres groupé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyée par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la proposition pour faire un appel d'offres groupé pour les travaux de rapiéçage d'asphalte avec les municipalités de Saint-Jude et Saint-Bernard de Michaudville;

D'autoriser que la directrice générale de la Municipalité de Saint-Jude contacte son service juridique pour la préparation d'une entente et de défrayer les coûts reliés à ce projet à parts égales avec les municipalités concernées.

De mandater la Municipalité de Saint-Jude pour la préparation du devis, de la publication de l'appel d'offre et de l'analyse des soumissions reçues.

D'accepter les documents d'appel d'offre pour l'exécution de travaux de voirie sur le territoire des Municipalités de Saint-Jude, Saint-Bernard de Michaudville et de La Présentation.

D'autoriser le maire, Claude Roger et la directrice générale Josiane Marchand à signer la dite entente pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

**30- VOIRIE – REMPLACEMENT D'UN PUISARD FACE AU 685 RANG BAS DES ÉTANGS – MANDAT  
RÉSOLUTION NUMÉRO 76-04-16**

Considérant qu'en face du 685 rang Bas des Étangs, un puisard de rue qui égoutte les eaux de pluie doit être changé;

Considérant les recommandations de l'inspecteur municipal;

Considérant la soumission d'Excavation Luc Beauregard inc. pour le remplacement d'un puisard de 24";

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyée par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Excavation Luc Beauregard inc. pour le remplacement d'un puisard de rue d'une grandeur de 24" en face du 685 rang Bas des Étangs pour un montant forfaitaire de 4 625\$, plus les taxes, le rapiéçage d'asphalte étant aux frais de la Municipalité;

D'autoriser le paiement de la facture, sous approbation de l'inspecteur municipal, lorsque les travaux seront terminés.

**31- VOIRIE – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU PRÈS DU 1007 RANG SALVAIL NORD – MANDAT  
RÉSOLUTION NUMÉRO 77-04-16**

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer un ponceau près du 1007 rang Salvail Nord;

Considérant la soumission obtenue par Excavation Luc Beauregard inc. pour effectuer les travaux, incluant le matériel requis;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire effectuer les travaux de remplacement d'un ponceau, dans le rang Salvail Nord, par Excavation Luc Beauregard inc., au montant total de 4 050\$, taxes en sus, tel que décrit dans la soumission numéro 201 fournie par l'entrepreneur;

D'autoriser le paiement de la facture relative à ces travaux lorsqu'ils auront été exécutés.

**32- LOISIRS – LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE SUR LE TERRAIN DES LOISIRS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 78-04-16**

Considérant que la Municipalité a reçu une demande afin d'ajouter une toilette chimique près du terrain de pétanque;

Considérant l'offre de services reçue de Cabinets Express pour la location d'une toilette chimique pour le Club de pétanque pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2016;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Cabinets express pour l'installation d'une toilette chimique en location, du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2016, près du terrain de pétanque, pour un montant de 735,84\$ incluant les taxes, la vidange hebdomadaire et le transport.

**33- LOISIRS – EMBAUCHAGE DE PERSONNES RESPONSABLES POUR LE CIRCUIT D'ENTRAÎNEMENT LE LONG DE LA PISTE CYCLABLE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 79-04-16**

Considérant que la Municipalité a fait l'implantation le long de la piste cyclable, d'un parcours d'exercices offert à toute la population, en 2015;

Considérant que la Municipalité souhaite faire la promotion de son parcours et veut embaucher une personne responsable pour l'entraînement durant ce parcours;

Considérant les candidatures reçues suite à l'annonce parue sur les réseaux sociaux ainsi que dans le journal municipal;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Mesdames Valérie Blanchette et Debbie Desmarais pour aider les gens qui veulent faire le parcours d'entraînement le long de la piste cyclable, à raison de deux fois par semaine.

De distribuer l'horaire des entraînements via les réseaux sociaux et d'inviter toute la population à venir voir le parcours et par le fait même faire l'entraînement;

D'approuver le document remis aux membres du conseil concernant les conditions salariales.

**34- LOISIRS – EMBAUCHAGE DE LA COORDONNATRICE, DES ANIMATEURS, AIDE-ANIMATEURS ET ACCOMPAGNATEURS POUR LE CAMP DE JOUR ÉTÉ 2016  
RÉSOLUTION NUMÉRO 80-04-16**

Considérant que la Municipalité doit, comme à chaque année, embaucher des personnes responsables du camp de jour pour l'été 2016;

Considérant que pour l'été 2016, nous n'avons pas eu besoin d'aller en appel de candidature, car tous les employés de l'été 2015 sont revenus;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'organisation des activités de Camp de jour prévues pour l'été 2016, qui se tiendront du lundi 27 juin au vendredi 19 août inclusivement;

D'autoriser l'embauche du même personnel que l'été 2015 pour l'organisation du camp de jour 2016 selon le document remis aux membres du Conseil, avec un salaire de base de 10,75\$/heure;

De majorer le salaire de 0,25\$ de l'heure, pour chaque année d'ancienneté au Camp de jour, pour les candidats ayant déjà travaillé au Camp de jour de La Présentation;

D'autoriser une prime maximale de 2\$ de l'heure au salaire des animateurs ou aide-animateurs accompagnant un enfant handicapé, pour la période concernée, selon l'évaluation qui sera produite pour chacun des enfants inscrits.

**35- LOISIRS – LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – FORMATION – INSCRIPTION DE LA COORDONNATRICE DES LOISIRS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 81-04-16**

Considérant que Loisir et Sport Montérégie organisent une journée d'information;

Considérant qu'il est souhaitable que la coordonnatrice des loisirs participe à cette séance d'information;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Madame Julie Pinard à la journée d'information sur la sensibilisation sur l'aménagement de parcs, le 10 mai prochain à Granby et de défrayer les frais d'inscription pour cette journée qui sont de 85\$, taxes en sus.

De rembourser à Madame Julie Pinard les frais inhérents à ses déplacements sur présentation des pièces justificatives.

**36- LOISIRS – ÉLAGAGE DES ARBRES DU TERRAIN DES LOISIRS – MANDAT  
RÉSOLUTION NUMÉRO 82-04-16**

Considérant qu'il y a lieu de faire l'élagage des arbres au terrain de balle pour l'installation des filets pour le début de la saison estivale;

Considérant la soumission reçue de Charland, Arbori-Services enr.;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Charland, Arbori-Services enr. pour l'élagage de 8 arbres sur le terrain de loisirs au montant de 1 080\$, taxes en sus.

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

**37- DIVERS**

**37.1 STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – VIDANGE – MANDAT POUR LA PRÉPARATION DU DEVIS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 83-04-16**

Considérant que la station d'épuration des eaux usées a été faite en 2002 et que depuis, aucune vidange n'a été faite;

Considérant le rapport de mesures de boues qui a été fait le 2 septembre 2015 par la compagnie Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.;

Considérant les nouveaux projets de la Municipalité, plusieurs branchements au réseau d'égout seront faits d'ici les deux prochaines années;

Considérant qu'à chaque fin année, après la vérification du comptable, un montant est redistribué dans le compte affectation réservé pour la vidange des étangs;

Considérant la proposition numéro 561180 de la compagnie Asisto inc. pour la préparation du devis pour la vidange de la station d'épuration des eaux usées;

Il est proposé par Martin Bazinet  
Appuyé par Sylvain Michon  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Asisto pour la préparation du devis pour la vidange de la station d'épuration des eaux usées, pour un montant forfaitaire de 4 330\$.

D'effectuer le paiement lorsque les travaux de préparation du devis seront terminés.

### **37.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA RÉGION MASKOUTAINE – MODIFICATION DE L'ENTENTE RÉSOLUTION NUMÉRO 84-04-16**

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine (ci-après, la «Régie») a été constituée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

Considérant l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entériné par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine, jusqu'au 31 décembre 2030, sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant que le deuxième paragraphe des articles 468.10 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 579 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit que l'entente de constitution d'une régie intermunicipale doit contenir le lieu de son siège social;

Considérant la résolution 16-027 du conseil d'administration de la Régie, en date du 23 mars 2016, entérinant le déménagement des bureaux administratifs de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une modification à l'article 5 relative à l'adresse du siège social inscrite à l'entente intermunicipale;

Considérant les articles 468.11 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 580 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1);

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la modification de l'article 5 de l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutaine, selon les termes du projet d'entente joint à la présente résolution comme annexe I.

Le maire, ou le maire suppléant, et la secrétaire-trésorière, ou la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de modification de l'entente intermunicipale.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

### **37.3 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMERO 238-10-15 – CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DES ENTREPRISES LUC BEAUREGARD INC. – DU LOT 3 407 365, 614 RANG SALVAIL NORD RÉSOLUTION NUMÉRO 85-04-16**

Considérant la résolution numéro 238-10-15 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil le 6 octobre 2015 ;

Considérant que la Municipalité doit préciser que le dépôt temporaire de sable et le dépôt d'agrégat font également partie de la demande des Entreprises Luc Beauregard inc.;



Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

De modifier la résolution numéro 238-10-15 afin d'y préciser que le dépôt temporaire de sable et le dépôt d'agrégat font partie du projet des Entreprises Luc Beauregard inc tel qu'indiqué au formulaire de demande d'autorisation déposé à la CPTAQ (dossier 410642).

### **38- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 9 mars 2016  
MRC – Procès-verbal du comité administratif du 23 février 2016  
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 10 février 2016  
MRC – Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille – Déclaration  
MRC – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Persévérance scolaire – Convention d'aide financière – 2015-2016  
MRC – Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 189-15 – Municipalité de La Présentation  
MRC – Règlement numéro 16-443 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Corrections zone inondable / Rivière Yamaska – Saint-Hyacinthe – Lot 4 878 356 et 5 428 877) – Adoption du projet de règlement et du document sur la nature des modifications – Création de la Commission et des modalités  
MRC – École Professionnel de Saint-Hyacinthe – Gala Méritas – Demande de commandite  
RIAM – Ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 15 mars 2016  
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'administration 23 mars 2016  
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 avril 2016  
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif – 2 mars 2016  
RIAM – Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif – 15 mars 2016  
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 23 mars 2016  
Ministère des Transports du Québec – Règlement numéro 190-15 relatif aux limites de vitesse permises sur le territoire de la municipalité de La Présentation  
MDDELCC – Avis concernant l'inscription d'un terrain contaminé au registre foncier

### **39- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

### **40- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 86-04-16**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h01.

---

Claude Roger  
Maire

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et secrétaire-trésorière